



GUIDES

RENTÉE
2013

onisep

TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

L'ENTRÉE EN

6^e



www.onisep.fr/lalibrairie

ministère de l'Éducation nationale
ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

 **INFOS NATIONALES
ET REGIONALES**
ORIENTATION METIERS
FORMATIONS PARENTS GUIDES
ETUDIER EN EUROPE
ETABLISSEMENTS *LYCEENS*
SALONS ETUDIANTS **ETUDES**
ET HANDICAP
ADRESSES COLLEGIENS
EQUIPES EDUCATIVES
VIDEOS SECTEURS
PROFESSIONNELS
TCHATS GEOLOCALISATION
LIBRAIRIE *DATES-CLES*

TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS



© JÉRÔME PALLÉ / ONISEP

L'ENTRÉE EN 6^E

Ça y est : votre enfant entre au collège ! Des locaux plus vastes et plus lointains, avec souvent le car et la demi-pension, des centaines d'élèves, plusieurs enseignants pour une même classe et un enseignant par matière... Pour l'aider à passer en douceur de l'état de « grand CM2 » à « petit 6^e », suivez le Guide !

↳ L'ABC de la 6^e

Quelques points de repère sur le « vocabulaire pratique » utilisé au collège, pour répondre aux questions immédiates que vous vous posez...

↳ **Accompagnement personnalisé**

À raison de 2 h hebdomadaires, cet accompagnement permet d'aider votre enfant à devenir un collégien, en particulier dans l'organisation de son travail, et lui propose différentes modalités de soutien et d'approfondissement. Ce dispositif, surtout mis à profit en début d'année scolaire pour effectuer les éventuelles mises à niveau nécessaires, a également pour objectif de lui faire acquérir des méthodes pour approfondir et consolider ses compétences et connaissances. Selon les lacunes et les besoins repérés, les mises à niveau sont assurées par l'équipe de professeurs du collège.

↳ **Aides financières**

Bourses, fonds social collégien, fonds social pour la cantine... comment en bénéficier ? Le secrétariat du collège et/ou l'assistant social scolaire vous fourniront l'information nécessaire pour accéder aux dispositifs de l'Éducation nationale, des villes, du département ou de la région.

↳ **Assurance scolaire**

Dans le cadre des activités scolaires obligatoires inscrites dans l'emploi du temps de votre enfant, elle ne peut être exigée de vous... mais est vivement conseillée. En revanche, elle est exigée pour toutes les activités facultatives, du type sortie au théâtre après

les heures de cours, séjour linguistique, voyage scolaire...

Vous pouvez souscrire cette assurance soit auprès de votre assureur (si votre contrat d'assurance individuel ne couvre pas déjà ces activités extrascolaires, vérifiez alors...), soit auprès d'une association de parents d'élèves.

➤ Bulletin trimestriel

Vous le recevez après le conseil de classe de fin de trimestre. Il comporte les notes et appréciations de chaque professeur et une synthèse du chef d'établissement qui vous permettent de suivre les progrès et difficultés éventuelles de votre enfant.

➤ Cahiers de textes

Il existe 2 sortes de cahiers de textes. Sous format papier, il sert à noter les leçons et les exercices à faire ou les consignes des professeurs. Il vous permet aussi de suivre ce qui a été fait en classe. Vous pouvez ainsi aider votre enfant à bien s'organiser, tout en répondant aux attentes de ses professeurs. Sous format numérique, le cahier de textes de la classe est consultable depuis l'espace numérique de travail (ENT) du collège.

➤ Carnet de correspondance (ou de liaison)

Il contient le règlement intérieur (RI) du collège, les absences, retards, modifications d'emploi du temps, réunions, sorties, notes, demandes de rendez-vous, horaires d'ouverture et de fermeture du collège... et l'autorisation de sortie de votre enfant. Aussi, vérifiez bien qu'il soit toujours dans le cartable de votre enfant, qui doit être à même de le présenter à toute demande dans le collège.

➤ Heures de vie de classe

Ces 10 h réparties sur toute l'année scolaire permettent d'installer un dialogue permanent entre, d'une part, les élèves de la classe ; d'autre part, les élèves et leurs professeurs (ou d'autres membres de l'équipe éducative) pour aborder toutes questions relatives au fonctionnement du collège, tout en s'exerçant au débat citoyen et au règlement des conflits, dans le respect et la compréhension mutuels.

➤ Livret personnel de compétences (LPC)

Il rassemble les attestations de maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture acquises depuis l'école jusqu'à la fin du collège. La maîtrise des compétences du socle est exigée pour l'obtention du DNB (diplôme national du brevet).

➤ Organisation personnelle

Chaque professeur indique le travail personnel (révision de leçons, recherches à faire pour un exposé, matériel à apporter...) pour le cours suivant. Ces consignes sont notées à la fois sur le cahier de textes de la classe et sur celui de votre enfant. À vous d'en prendre connaissance afin d'aider votre enfant à gérer son temps pour réviser, faire un exercice... ou préparer son cartable.

➤ Règlement intérieur (RI)

Chaque collège dispose d'un règlement intérieur qui définit les règles de vie au sein du collège. Par exemple : les horaires d'ouverture, les heures de sortie pour les externes et les demi-pensionnaires, l'usage des locaux, les droits et obligations des élèves, les associations du collège, etc. Ce document, voté par le conseil d'administration, et mis en application par le principal, vous est communiqué lors de l'inscription de votre enfant, et est affiché dans le collège. Il est la charte des droits et devoirs de la communauté scolaire (élèves, parents, enseignants).

➤ SEGPA

Les sections d'enseignement général professionnel adapté (SEGPA) sont présentes dans certains collèges. Elle accueillent des élèves ayant des difficultés scolaires importantes et persistantes. Les élèves bénéficient d'un encadrement renforcé (classes à effectifs réduits) par des enseignants spécialisés. Les programmes sont adaptés : priorité aux compétences de base et préparation à l'insertion par la découverte de champs professionnels. Les élèves de 3^e SEGPA préparent, le plus souvent, le CFG (certificat de formation générale). Dans certains cas, ils peuvent présenter le DNB (diplôme national du brevet).

➤ Socle commun de connaissances, de compétences et de culture

La formation dispensée au collège articule ce qui est attendu dans les programmes à l'acquisition de connaissances et des 7 compétences suivantes :

- maîtrise de la langue française ;
- pratique d'une langue vivante étrangère ;
- principaux éléments de mathématiques et culture scientifique et technologique ;
- maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ;
- culture humaniste ;
- compétences sociales et civiques ;
- autonomie et initiative.

La maîtrise de ces compétences est nécessaire pour obtenir le DNB (diplôme national du brevet).

➤ Vos interlocuteurs au collège

Envie d'en savoir plus sur les fonctions et le rôle des professionnels qui encadreront votre enfant au collège ? Aperçu de vos différents interlocuteurs, à contacter si vous en ressentez le besoin...

➤ Assistant/e social/e scolaire

Son rôle : prendre en compte et résoudre des difficultés particulières (familiales, financières...) si vous en éprouvez le besoin. Il est formé à l'écoute des élèves et tenu au secret professionnel. Il travaille en coopération avec le médecin et l'infirmier/ère scolaires.

➤ Chef d'établissement

Le « principal », généralement secondé par un adjoint, dirige et coordonne l'ensemble du personnel du collège. Il préside le conseil d'administration (où les parents ont des représentants élus). Responsable de la sécurité des personnels et des élèves au sein du collège, il peut interdire l'accès de l'établissement dans certains cas, prononcer des sanctions disciplinaires. Il préside les conseils de discipline et les conseils de classe. Vous pouvez le rencontrer après avoir pris rendez-vous avec son secrétariat.

➤ Conseiller/ère d'orientation-psychologue (COP)

Le COP fait partie de l'équipe éducative. À ce titre, il participe aux bilans et aux conseils pour favoriser l'adaptation de votre enfant. Il informe sur les poursuites d'études et les professions. Il peut recevoir votre enfant au collège à sa permanence certains jours de la semaine et sur rendez-vous ou au CIO (centre d'information et d'orientation), dont relève le collège.

➤ Conseiller/ère principal/e d'éducation (CPE)

Sous l'autorité du chef d'établissement, le CPE organise le bon déroulement de la « vie scolaire » et participe à son animation, secondé par une équipe d'assistants d'éducation (les « surveillants »). Il suit la scolarité de votre enfant, et contrôle en particulier son assiduité (entrées, sorties, absences, retards).

➤ Professeurs/es

Avec un professeur par matière, votre enfant doit s'adapter à la manière de travailler et aux attentes de chacun. Parmi eux, le **professeur principal** joue un rôle de référent (prépare les conseils de classe, assure la cohérence entre les différents enseignants de la classe...) pour vous et votre enfant. N'hésitez pas à le rencontrer pour faire le point sur le travail et le comportement de votre enfant.

➤ Représentant/e des parents d'élèves

Les parents d'élèves élisent des représentants au conseil d'administration. Grâce à eux, ils bénéficient de toutes les informations sur le fonctionnement du collège, émettent des avis, votent des décisions relevant du conseil d'administration. Des délégués de parents participent également aux conseils de classe.



© JÉRÔME PALLÉ / ONISEP

➤ L'emploi du temps en 6^e

Dans le cadre de la scolarité obligatoire, le collège garantit pour chaque élève l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, indispensable pour poursuivre sa scolarité, élaborer un premier projet professionnel et jouer son rôle de citoyen.

Enseignements	Horaires
Français	4 h 30 (dont 30 min en groupes à effectifs allégés) ou 5 h
Mathématiques	4 h
Langue vivante étrangère	4 h
Histoire-géographie-éducation civique	3 h
Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30 (dont 30 min en groupes à effectifs allégés)
Technologie	1 h 30 (dont 30 min en groupes à effectifs allégés)
Arts plastiques	1 h
Éducation musicale (dont chant)	1 h
Éducation physique et sportive	4 h
Accompagnement personnalisé	2 h hebdomadaires par classe
Heures de vie de classe	10 h annuelles par classe
Total horaire hebdomadaire	26 h 30 à 27 h

Pour en savoir plus sur les programmes au collège : <http://eduscol.education.fr>, onglet « Socle commun école-collège »

➤ Faciliter la transition école-collège

Au cours de la 6^e, votre enfant s'approprie les repères indispensables à une bonne adaptation. Il découvre de nouvelles disciplines et méthodes de travail : plusieurs professeurs, plusieurs salles de classe, un emploi du temps variable. Axes forts mis en place par l'équipe éducative : la maîtrise de la langue et l'accompagnement dans le travail personnel.

INFO +

Les nouveautés de la rentrée 2013

Le parcours d'orientation

Dès l'entrée au collège, et jusqu'au bac, votre enfant suivra un parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel. Ce dernier se construira progressivement, à travers des expériences variées : séances d'information, visites d'établissements, d'entreprises et de salons, séquences d'observation en milieu professionnel...

Le parcours EAC

Pour favoriser un accès égal de tous les jeunes à l'art et à la culture, votre enfant suivra un parcours d'éducation artistique et culturelle (EAC) tout au long de sa scolarité. S'appuyant sur les enseignements (en particulier artistiques), il est également en lien avec le périscolaire et l'extrascolaire.

➤ Les classes bilangues

Certains établissements proposent, dès la 6^e, d'étudier en parallèle 2 langues vivantes, le plus souvent l'allemand (LV1) et l'anglais (LV2 anticipée). Ce sont les classes bilangues. L'horaire réglementaire de la LV1 est de 4 h hebdomadaires et de 2 ou 3 h hebdomadaires pour la LV2.

➤ Les sections sportives scolaires (SSS)

Elles concilient études et pratique sportive renforcée avec un club, comme au sein de l'association sportive du collège (UNSS). Votre enfant bénéficie, en plus de l'horaire d'EPS, de 4 à 8 h d'entraînement hebdomadaire. L'inscription dans les SSS est régulée au niveau de l'académie, avec des exigences de niveau scolaire, de pratique sportive et de motivation.

➤ Les classes à horaires aménagés (CHA)

Arts plastiques, danse, musique ou théâtre... ces classes permettent de concilier une scolarité normale avec un enseignement artistique approfondi (en conservatoire, école nationale de musique, de danse). Une convention, entre l'autorité académique et l'institution artistique ou culturelle, définit le déroulement des activités. L'inscription se fait sur critères de maîtrise artistique et de motivation.

➤ Besoins particuliers : des réponses

Difficulté ponctuelle ou plus importante, mais aussi décrochage, handicap... à tout moment de la scolarité, votre enfant peut bénéficier de dispositifs permettant de mieux l'accompagner.

➤ L'accompagnement éducatif

À raison de 2 h hebdomadaires réparties sur 4 jours, il favorise l'acquisition et la consolidation des compétences du socle commun. Tous les élèves volontaires sont concernés. Cependant, les élèves de 6^e sont prioritaires. L'accompagnement éducatif est proposé dans 4 domaines (aide aux devoirs et aux leçons ; pratique artistique et culturelle ; pratique sportive ; pratique orale de l'anglais) en complément des enseignements obligatoires. L'accompagnement éducatif peut être complété par un accompagnement dit personnalisé en 6^e (voir page 1).

➤ Les programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE)

Ces dispositifs d'aide individualisée s'adressent à votre enfant s'il éprouve des difficultés dans l'acquisition du socle commun. Ils peuvent intervenir à tout moment de la scolarité, pour une durée variable. Le contenu du projet défini pour votre enfant est inscrit dans un document qui vous est communiqué.

➤ Les programmes personnalisés de réussite éducative « passerelles »

C'est lors des commissions de liaison CM2-6^e (en fin de CM2) que sont identifiés les élèves en difficulté qui devront bénéficier de PPRE « passerelle ». Des objectifs d'apprentissage prioritaires et des modalités de poursuite des aides à engager dès le début de l'année de 6^e sont alors définis.

➤ Les dispositifs relais

Organisés en classes ou en ateliers, ces dispositifs accueillent, de façon temporaire, des collégiens (de 6 à 12 élèves au maximum) dont le comportement met en cause la poursuite de leur scolarité. Objectif : ces dispositifs de prévention du décrochage visent à leur permettre de reprendre une scolarité dans le cadre d'un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle. L'admission dans ces structures se fait sur dossier (soumis à l'appréciation d'une commission départementale ou locale), et nécessite l'accord de l'élève et de sa famille.

➤ masecondechance.fr

Conçu et réalisé par l'Onisep en lien avec le ministère de l'Éducation nationale, ce service numérique aide les jeunes en difficulté, ainsi que leurs parents. Il simplifie le repérage et la mise en relation avec les personnels des lieux d'accueil, d'information et de formation. Il s'articule de manière adaptée au service monorientationenligne.fr, de façon à permettre aux jeunes de tchater anonymement avec des conseillers qui les aideront dans leur première recherche d'information.

➤ monorientationenligne.fr

Cette plate-forme nationale de contacts multimédia est animée par des conseillers de l'Onisep qui répondent en direct (par mail, tchat et téléphone : 01 7777 12 25, appel non surtaxé) et de manière personnalisée aux questions que vous vous posez sur l'orientation, les formations et les métiers. Une foire aux questions comprend également des questions-réponses classées par thèmes : études et diplômes, métiers, inscriptions...

➤ D'COL

Dispositif d'aide, de soutien et d'accompagnement en français, mathématiques et anglais pour les élèves de 6^e de l'éducation prioritaire. L'inscription au dispositif D'COL est proposée par l'équipe enseignante du collège pour la durée de l'année scolaire, avec l'accord des parents.

Un enseignant référent prend en charge et encadre les élèves 2 h par semaine pendant une trentaine de semaines dans l'année scolaire. Un site proposera à l'élève de prolonger l'accompagnement hors de l'établissement scolaire grâce à des ressources numériques adaptées à son niveau, accessibles depuis son domicile ou depuis n'importe quelle connexion à Internet. À noter : le service sera ouvert en octobre 2013.

➤ Handicap

Depuis la loi de 2005, l'élève en situation de handicap ou atteint de maladie invalidante a le droit à la scolarité en milieu ordinaire. Si le recours à un dispositif adapté est nécessaire, le jeune est scolarisé dans un établissement du secteur de la santé ou médico-social, sur décision de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Pour en savoir plus : www.onisep.fr/Scolarite-et-handicap ; plate-forme téléphonique Aide Handicap École (0810 55 55 00 et aidehandicapecole@education.gouv.fr).

➤ La 6^e et après

L'organisation du collège en cycles (adaptation : 6^e ; central : 5^e et 4^e ; orientation : 3^e) a été redéfinie dans la loi de Refondation de l'École avec notamment la création d'un cycle CM2 - 6^e. À la rentrée 2013, les élèves entrant en 6^e seront encore dans le cycle d'adaptation.

ENSEIGNEMENTS NOUVEAUX

Cycle d'adaptation	6 ^e	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de commencer une 2^e langue en classe bilingue (selon les collèges). - Possibilité d'intégrer une CHA (classe à horaires aménagés) arts plastiques, danse, musique ou théâtre (selon les collèges). - Possibilité d'intégrer une section sportive scolaire (SSS) selon les collèges. - Parcours éducation artistique et culturelle (EAC). - Dispositif d'accompagnement personnalisé.
Cycle central	5 ^e	<ul style="list-style-type: none"> - Physique et chimie. - Latin (enseignement au choix). - Parcours éducation artistique et culturelle (EAC).
	4 ^e	<ul style="list-style-type: none"> - LV2 (2^e langue vivante étrangère). - Langue vivante régionale (enseignement facultatif). - Possibilité d'intégrer une section européenne ou de langue orientale (selon les collèges). - Parcours éducation artistique et culturelle (EAC).
Cycle d'orientation	3 ^e	<ul style="list-style-type: none"> - 3^e préparatoire aux formations professionnelles (3^e prépa pro) : destinée aux élèves qui souhaitent accéder directement à une formation professionnelle. - Grec (enseignement facultatif).

PRÉPARATION DE L'ORIENTATION

Cycle d'adaptation	6 ^e	<ul style="list-style-type: none"> - Parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel.
Cycle central	5 ^e	<ul style="list-style-type: none"> - Parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel. - Sensibilisation progressive à l'orientation.
	4 ^e	<ul style="list-style-type: none"> - Parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel. - En 4^e SEGPA, 2 stages d'initiation professionnelle (1 semaine).
Cycle d'orientation	3 ^e	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation du choix de poursuite d'études, entretien d'orientation. - Décision d'orientation pour poursuivre en lycée, en lycée professionnel ou en CFA (centre de formation d'apprentis). - Parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel. - En 3^e SEGPA, 3 stages dont 2 obligatoires en entreprise (2 semaines chacun).

DIPLÔMES ET ATTESTATIONS

Cycle central	5 ^e	<ul style="list-style-type: none"> - ASSR (attestation scolaire de sécurité routière) de 1^{er} niveau.
Cycle d'orientation	3 ^e	<ul style="list-style-type: none"> - DNB (diplôme national du brevet) pour les élèves de 3^e. - CFG (certificat de formation générale) pour les élèves de 3^e SEGPA. - B2i (brevet informatique et Internet). - ASSR (attestation scolaire de sécurité routière) de 2^e niveau. - PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1) permettant d'acquiescer par équivalence le BEPS (brevet européen des premiers secours).

➤ Comment et où s'informer ?

Tout au long de sa scolarité, votre enfant va affiner un projet personnel faisant le lien entre son investissement scolaire et un projet d'accès à l'emploi. Cela implique une « éducation à l'orientation » dès la 6^e. Dans ce cheminement, l'Onisep vous accompagne et met à votre disposition des services proposant des informations, des repères et des conseils.

UN SITE WWW.ONISEP.FR

Choisir mes études

Des infos sur l'organisation des études au collège, le suivi de scolarité, les différentes classes, les sections linguistiques, artistiques et sportives, les dispositifs spécifiques...

Découvrir les métiers

Une rubrique qui s'adresse à tous ceux qui ont envie de découvrir ou d'approfondir leurs connaissances sur les métiers et les formations à travers des fiches pratiques ou bien à partir de centres d'intérêt.

Les infos de ma région

Quand et où auront lieu les journées jobs d'été, les tables rondes sur l'insertion et le handicap, les différents salons liés à l'orientation... dans votre région ? Ces infos de proximité permettent de préparer au mieux votre parcours de formation ou d'insertion professionnelle.

onisep.tv

Plate-forme vidéo composée d'environ 800 films sur les métiers et les études constitués de témoignages de professionnels ou d'élèves, en situation de travail ou de formation.

Recherche géolocalisée

Pour visualiser les lieux de formation et d'information,

ainsi que les formations qui vous intéressent (collège, lycée, CFA, langue, option, diplôme...).

monorientationenligne.fr

Des questions sur l'orientation, les filières de formation et les métiers ? Des experts vous répondent par mél, tchat ou téléphone (01 7777 12 25, appel non surtaxé). Une foire aux questions comprend également une centaine de questions-réponses classées par thèmes.

DES PUBLICATIONS

Collection « Guides »

Des Guides gratuits diffusés via les établissements scolaires et/ou disponibles en téléchargement sur www.onisep.fr pour aider les élèves dans leurs choix d'orientation (informations sur les formations, les établissements qui y préparent...) tout au long de leur scolarité (au collège, puis au lycée).

Collection « Parcours »

Secteur par secteur (informatique, hôtellerie-restauration, tourisme, paramédical, droit, bâtiment...), un panorama des métiers et de leur environnement professionnel ainsi que des formations qui y conduisent. À consulter au CDI du collège, au CIO ou à commander sur www.onisep.fr.

Collection « Dossiers »

Écoles d'ingénieurs, de commerce... Sciences Po, Classes prépa, Que faire après le bac ?, Étudier à l'étranger ou Quels métiers pour demain ? Des ouvrages destinés aux lycéens et aux étudiants, pour les aider à choisir leur parcours d'études supérieures.

À consulter au CDI, au CIO ou à commander sur www.onisep.fr.

DES LIEUX

Le centre de documentation et d'information (CDI) du collège

Lieu-ressource pour la recherche d'informations sur les filières d'études, les diplômes, les métiers, les concours administratifs... Les professeurs-documentalistes aideront votre enfant dans ses recherches.

Le centre d'information et d'orientation (CIO)

Service public gratuit de l'Éducation nationale. Il met à disposition, en libre consultation, une documentation approfondie et détaillée sur les secteurs professionnels et les métiers, l'offre de formations dans l'enseignement secondaire et supérieur. Il propose des entretiens individuels, sur rendez-vous, avec un conseiller d'orientation-psychologue (COP).

Les salons et les forums

Chaque année, de nombreux salons et forums sont organisés partout en France. Autant d'occasions de rencontrer des professionnels ou de recueillir des informations sur les lycées et les centres de formation d'apprentis...

Les journées portes ouvertes

La plupart des établissements vous accueillent au printemps. N'hésitez pas à visiter ceux qui vous intéressent.



En ligne sur onisep.fr

TÉLÉCHARGEZ NOS GUIDES AUX ÉTAPES CLÉS DE LA SCOLARITÉ



TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

ministère de l'Éducation nationale
ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

